

Sujet : [INTERNET] enquête publique : autodrome/zone d'activité/aérodrome
De : "> Ophelie Bled (par Internet)"
Date : 16/10/2018 16:34
Pour : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique pour la « **réalisation d'un autodrome, d'une zone d'activité et réfection d'un aérodrome** », je vous prie de bien vouloir trouver ce .word, complété de mes interrogations.

Je reste à votre disposition si une quelconque modification est à apporter à ce mail.

Merci pour votre aide,

Cordialement,

Ophélie Bled

— Pièces jointes : —

enquetepublique_ophélie.docx

26,5 Ko

Bonjour,

Après avoir lu certaines remarques publiques, je tiens à préciser que je ne suis pas « POUR » le projet Palmer. Je ne suis pas « CONTRE » le projet Palmer.

Je ne suis pas écologiste mais une citoyenne qui cherche juste, avec objectivité, à comprendre au mieux l'avancée du projet économique s'installant dans ma ville natale.

Je n'habite plus la commune de Couvron-et-Aumencourt puisque j'ai récemment déménagé près d'Albi (là où il y a aussi un circuit automobile).

Je reste néanmoins très attachée à ma commune d'enfance et suis donc attentive à ce qu'il s'y passe.

Malheureusement, en creusant sur les actions déjà mises en place, je constate certains manquements et c'est sur ces points que j'aimerais participer à l'enquête publique.

Thème 1 : les nuisances sonores

Il est affirmé que les merlons de terre qui seront construits seront suffisants pour protéger les habitants du bruit généré par les activités du circuit. Or, l'étude des logiciels concernant **le calcul des nuisances sonores présente d'emblée des limites**, puisque ce dernier ne prend pas en compte certains vecteurs essentiels comme les véhicules en mouvement, leur orientation, leur vitesse, le vent (etc.) (p.266 de l'annexe 2). Cela laisse penser que ces « pare-sons » ne seront que trop insuffisants pour réduire le bruit au seuil toléré par le code de la santé (60db). **Aussi, ces calculs pour la hauteur des merlons ont-ils pris en compte les bruits liés à l'héliport et l'aérodrome ?**

Prenons l'exemple d'un cas proche: **le circuit d'ALBI**, dans le Tarn. Je vous invite à suivre le lien suivant : https://www.francetvinfo.fr/societe/albi-les-voisins-d-un-circuit-epuises-par-les-nuisances-sonores_2935723.html

« J'ai l'impression d'avoir une tondeuse à gazon dans ma maison » ; « c'est terriblement stressant » ; « c'est infernal » ; « je n'ai pas de repos avec mon hypertension artérielle (...) je suis à 10 cachets par jour ». Trois minutes de reportage qui prouvent qu'une nuisance sonore n'est pas qu'un simple dérangement mais un fait bien plus grave. Nous parlons ici de **problèmes de santé**, qui pourraient concerner les habitants aux alentours.

Aussi, **quelles garanties** les riverains auront-ils afin que la réglementation en matière de nuisances sonores et de sécurité (trafic dans le village) soit respectée ?

Le circuit a le droit d'exister mais son exploitation doit être règlementée afin que le plaisir d'une minorité ne devienne pas une nuisance pour la majorité.

Peut-on conventionner le nombre de jours bruyants ?

Peut-on conventionner une limite de 60 db sous peine de compensation financière pour les habitants relevant des décibels plus élevés, comme c'est le cas à Albi ?

Thème 2 : l'emploi

Y a-t-il une **étude de marché** réalisée pour l'installation du circuit Palmer sur la commune de Couvron et Aumencourt ?

Si oui, y a-t-il possibilité de la **rendre publique** ? Notamment la partie qui traite des « emplois ».

Le projet assure **plusieurs centaines d'emplois** (150 emplois directs sous 5 ans, 450 emplois indirects).

Comment MSV peut-elle garantir de tels chiffres ? Quels vont-être les types d'emplois et à quels taux horaires (temps plein ou partiel ?)

Page 131 de l'étude du CERE, il est écrit : « De façon non exhaustive, les activités qui seront ainsi développées sur le site de Couvron-et-Aumencourt devraient générer à minima 25 emplois directs sur le site dès l'ouverture (2018-2019), 50 emplois après 3 ans d'ouverture et 150 emplois après 5 ans d'ouverture ».

Ne trouvez-vous pas ces **chiffres très faibles** pour un projet d'une telle envergure, engendrant plusieurs dizaines de millions d'euros ?

Avez-vous fait le **rapport emplois/fonds publics** ? Ne trouvez-vous pas que les chiffres sont nettement **déséquilibrés** entre les deux parties ?

Y a-t-il des accords officiels entre MSV et les élus, en faveur des habitants, sur le domaine de l'emploi ?

Si oui :

Pouvez-vous rendre ces accords publics ? Quels types d'emplois seront générés ?

Si non :

Qu'est-ce qui prouve que la société MSV recrutera ses futurs collaborateurs dans le bassin du Laonnois/Pays de la Serre ?

Pouvez-vous avancer des **taux d'emplois par catégorie socio-professionnelles** ou plus précisément, par métier ?

Si oui, pouvez-vous **répartir la part d'embauches locales** sur chacun de ces taux ?

Thème 3 : le marché de l'immobilier

Selon la loi de l'offre et de la demande, le prix est généralement une fonction croissante de l'offre, ce qui implique qu'il augmente lorsque l'offre augmente et qu'il diminue lorsque l'offre diminue ; deux exceptions échappent à cette loi : le marché des médicaments et des produits de luxe. Nous ne sommes pas dans cette situation et la nôtre n'échappera pas à cette loi, comme pour les habitations près des zones d'aéroport ou de chemins de fer.

Pour rassurer les habitants, les porte-paroles officiels utilisent l'argument de « l'urbanisation », la « croissance d'activité » ou de « l'attractivité », qui peut, en effet, inverser la règle citée précédemment. **Mais nous ne sommes que sur des faits hypothétiques.**

Un futur acquéreur cherche à investir dans un village pour sa tranquillité ; tranquillité qu'il n'y aura plus dans nos communes voisines. Il pourrait donc y avoir une baisse de la demande engendrée par le manque de tranquillité.

Finalement, restant sur ces faits hypothétiques et théoriques, il y a autant de facteurs engendrant une baisse de l'immobilier, qu'une hausse.

Pouvez-vous répondre à ce sujet ?

Pouvez-vous **AFFIRMER** qu'il n'y aura **PAS** de chute du marché de l'immobilier pour les villages de Crépy, Couvron, Vivaise, due à l'implantation du circuit ?

Nota bene : nous ne parlons ici **QUE** des communes de Crépy, Couvron, Vivaise et non de la ville de Laon qui échappe à ceci de part son éloignement géographique et bien d'autres facteurs.

Si oui :

Pouvez-vous préciser votre « théorie » ? Sur quels recherches/principes économiques se base-t-elle ?

Si non :

Ce problème – potentiel – majeur a-t-il été envisagé ? Si oui, comment ?

Si aucune réponse en faveur du marché de l'immobilier ne peut-être apportée à cette question, alors : **où se situe, dans ce cas précis, l'intérêt public de ces trois communes ?**

Thème 4 : les fonds publics

Pourquoi les merlons de terre sont **financés par des fonds publics** ? Est-ce donc aux habitants de se protéger eux-mêmes du « dérangement » causés par les sociétés privées ? Pourquoi ne pas faire appliquer la **règle du « pollueur/payeur »** ?

Le plaisir de certains - de rouler sur un circuit - ne doit pas être pris en charge par la collectivité toute entière au prix de subventions de fonctionnement. Les habitants ne sont pas là pour payer les déficits de ceux qui se divertissent.

Aucune étude publique n'est aujourd'hui capable de donner des chiffres précis sur l'évolution de l'économie du laonnois ou du Pays de la Serre. Ce projet réunissant des millions d'euros de fonds publics n'est donc basé que sur des hypothèses ou sur des théories économiques de « cercle vertueux ».

Si l'on reste sur ce type de politique économique, pourquoi ne pas avoir utilisé ces fonds pour **aider les entreprises locales** à embaucher et à investir (entreprises qui pour certaines ont du mal à générer un bilan positif chaque année) et ainsi **booster réellement l'économie locale et peut-être nationale** ?

L'état français aide financièrement au développement des jeunes entreprises. Ces subventions sont récupérées par la suite à travers toute l'activité générée par ces mêmes entreprises (CA augmentant le PIB, embauche diminuant le taux de chômage, tous les divers impôts, etc.).

MSV est-elle une entreprise française ? Une filiale anglaise ? Une filiale d'un autre pays ? Une succursale ?

Où se situe, exactement, le **siège social de MSV** ? Quel est son régime ?

L'entreprise payera t-elle **l'intégralité de ses impôts en France** ?

Si non, quels sont les pourcentages d'impôt en France, en Europe et à l'étranger ?

L'entreprise va t-elle bénéficier de **crédit d'impôt** en France ?

Si oui, pendant combien de temps ?

100% du chiffre d'affaires entrera-t-il dans le PIB français ?

Si non, quels sont les pourcentages ?

Quels sont les **pourcentages d'investissements** français, européens et étrangers ?

Enfin, ne pensez-vous pas que cette étude aurait pu être ouverte publiquement **AVANT** signature du projet ?

Accepter un tel projet – reliant tant de vecteurs économiques et écologiques – sans même consulter les habitants des communes voisines n'est-il pas synonyme d'immoralité ?

Combien y-a-t-il eu de rencontres préalables entre les élus locaux et Monsieur Palmer au sujet de son projet, depuis la revente des terres militaires ? **(le nombre exact)**

Merci pour toutes les précisions et l'honnêteté que vous voudrez bien apporter à ces questions.

Merci aux enquêteurs pour leur implication et leur impartialité.

Cordialement,

Ophélie Bled